



FEDERATION NIGERIENNE DE FOOTBALL

Création 1962 – Affiliation à la FIFA et à la CAF en 1967

AVENUE FRANCOIS MITTERRAND

BP : 10 299 – TEL : (00227) 20 72 45 75 FAX : 20 72 51 27

E-mail : fenifoot@internet.football - www.fenifoot.football

Note circulaire N°004 du 03 Juillet 2024 Relative à la réorganisation des services fournis aux usagers par le Centre Technique National de la FENIFOOT

Il m'a été donné de constater quelques errements dans les prestations de service fournies aux usagers par le Centre Technique National de la FENIFOOT, et pour y remédier, des mesures ci-après seront désormais en application. Ainsi :

Article 1: Les installations socio-sportives (terrains de football et de Maracana, chambres d'hôtel, centre d'hébergement, piscine, salle de musculation, centre médico-sportif...) sont soumises au paiement de frais y afférents. A cet effet, une grille de prestation des services, assorti des tarifs correspondants, sera élaborée et mise à la disposition des usagers.

Cette décision est motivée par la nécessité de rentabiliser et de préserver ces infrastructures acquises et construites à grands frais et partant, assurer convenablement leur entretien, maintenir leur niveau de qualité et éviter leur usure prématurée.

Les frais générés contribueront également au fonctionnement régulier dudit Centre.

Article 2: Seuls les sélections nationales du Niger et les clubs nigériens engagés en compétitions internationales sont autorisés à utiliser les infrastructures gracieusement.

Article 3: L'utilisation des manèges du Centre Technique National est interdite aux enfants, de même, l'accès au Centre Technique National est strictement interdit aux enfants non accompagnée et aux enfants tous court après 21 h 00. Aussi, les parents, responsables de la sécurité et de la sûreté de leurs enfants sont appelés à la vigilance dans leur surveillance.

Article 4 : les usagers, propriétaires de véhicules sont priés d'utiliser le parking payant situé à l'extérieur du Centre.
Par ailleurs, ceux qui s'adonnent à la marche sportive, sont priés de respecter les consignes et le tracé du parcours de santé prévu à cet effet.

Article 5: La FENIFOOT compte sur la bonne compréhension des uns et des autres et s'engage à offrir des installations et des équipements de qualité et en toute sécurité, pour une utilisation efficiente et responsable.

Article 6: La présente note circulaire abroge toutes les dispositions qui lui sont contraire. Elle prend effet à la date de sa signature et sera notifiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Niamey, le 02 juillet 2024

COLONEL MAJOR DJIBRILLA HIMA HAMIDOU

Le Président